



**POUR UN SYSTEME COMMERCIAL
MULTILATERAL LIBRE, JUSTE ET EQUITABLE :
LA DIMENSION PARLEMENTAIRE**

Organisée par l'Union interparlementaire
Genève, 8 et 9 juin 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE ANNOTE

1. **Election du Président de la Réunion**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Débat sur les thèmes de fond :**
 - a) **La mondialisation sous l'angle du commerce international : rôle et action des parlements en tant que relais entre le gouvernement et le peuple**

Dans tous les pays, le Parlement et ses membres ont la responsabilité constitutionnelle de représenter le peuple. Il leur incombe d'exprimer les préoccupations de la population et ses aspirations à une vie meilleure. Lors des célébrations du millénaire, tant les chefs d'Etat et de gouvernements que les Présidents de parlement ont vu dans la mondialisation un grand défi pour la communauté des nations : comment en faire une force positive pour tous les peuples. Ils se sont prononcés en faveur d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire. Les participants - parlementaires et représentants des gouvernements - souhaiteront peut-être débattre des préoccupations de leurs mandants concernant le commerce et du rôle que les Parlements peuvent jouer pour y apporter une réponse.

- b) **L'OMC et le système commercial international actuel : le rôle du parlement en matière législative**

L'un des deux rôles principaux du Parlement et de ses membres est de légiférer. Les Parlements font les lois qui régissent chaque pays. L'OMC est un système multilatéral fondé sur des règles organisant les négociations commerciales et le règlement des litiges. Ces règles doivent être traduites dans les lois et règlements nationaux. Les participants souhaiteront peut-être échanger des vues sur les questions commerciales d'actualité appelant une action législative à terme, comme l'examen de la mise en oeuvre des Accords de l'Uruguay Round, les négociations en cours dans l'agriculture ou les services, l'entrée de nouveaux membres à l'OMC, le nombre toujours plus grand des procédures de règlement de litiges et la multiplication des négociations et accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

- c) **Le contrôle parlementaire en ce qui concerne les négociations commerciales futures, en particulier sous l'angle du développement**

Le deuxième rôle fondamental du Parlement et de ses membres est de "contrôler" l'action du Gouvernement. Le Gouvernement est responsable devant le Parlement qui suit la politique et l'action du Gouvernement et cherche à en infléchir le cours. L'exercice de cette fonction est crucial pour le Parlement et ses membres s'ils veulent pouvoir représenter réellement le peuple, et il prend une importance particulière en ce qui concerne les négociations commerciales. Le système commercial multilatéral laisse augurer un essor des échanges mondiaux, mais la traduction de cette perspective dans la réalité exige une approche équilibrée qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de tous. Les participants souhaiteront peut-être examiner comment instaurer le consensus nécessaire pour promouvoir un commerce libre et juste en vue d'éliminer la pauvreté, de développer l'emploi et d'améliorer le niveau de vie dans tous les pays.

4. **Conclusions : Perspectives d'avenir**

Les participants procéderont à un échange de vues sur l'éventuel suivi de la Réunion, s'agissant notamment de promouvoir la participation parlementaire à la prise de décisions concernant le commerce international, et formuleront des recommandations quant aux mesures concrètes à prendre par l'Union pour donner une dimension parlementaire au système commercial multilatéral fondé sur des règles. Sous ce même point, les participants seront également appelés à examiner un projet de Déclaration établi par le Comité préparatoire.